

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 14 mars 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-037**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion commerciale « *Atmosph'Air sur la Plaza* », qui aura lieu le 6 juillet 2011, entre 9 h et 18 h, les 7 et 8 juillet 2011, entre 9 h et 22 h, le 9 juillet 2011, entre 9 h et 19 h et le 10 juillet 2011, entre 9 h et 17 h, dans le parc Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-038**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *Atmosph'Air sur la Plaza* », qui aura lieu le 6 juillet 2011, entre 7 h et 18 h, les 7 et 8 juillet 2011, entre 7 h et 22 h, le 9 juillet 2011, entre 7 h et 19 h et le 10 juillet 2011, entre 7 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-039**, permettant la fermeture de voies publiques suivantes : la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon; la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, dans le cadre de la promotion commerciale « *Atmosph'Air sur la Plaza* », qui se tiendra le 6 juillet 2011, entre 7 h et 19 h, les 7 et 8 juillet 2011, entre 7 h et 22 h, le 9 juillet 2011, entre 7 h et 20 h et le 10 juillet 2011, entre 7 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-040**, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et de ses partenaires, du 22 juin au 13 juillet 2011, dans le cadre de la promotion commerciale « *Atmosph'Air sur la Plaza* », et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-041**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion commerciale « *Vente trottoir nouveaux résidents* », qui aura lieu les 6, 7 et 8 juillet 2011, entre 12 h et 21 h et les 9 et 10 juillet 2011, entre 12 h et 17 h, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-042**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *Vente trottoir nouveaux résidents* », qui aura lieu les 6, 7 et 8 juillet 2011, entre 8 h et 21 h et les 9 et 10 juillet 2011, entre 8 h et 17 h, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-043**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion culturelle « *Semaine italienne de Montréal 2011* », qui aura lieu du 12 au 15 août 2011, entre 9 h et 23 h, sur le site des parcs de la Petite Italie, Guglielmo-Marconi et Dante et sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-044**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion culturelle « *Semaine italienne de Montréal 2011* », qui aura lieu du 12 au 15 août 2011, entre 8 h 30 et 23 h, dans les parcs de la Petite Italie, Guglielmo-Marconi et Dante et sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-045**, permettant la fermeture de voies publiques suivantes : le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon; les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique; l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark; la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, dans le cadre de la promotion culturelle « *Semaine italienne de Montréal 2011* », du 12 août 2011, 0 h 01, au 15 août 2011, 10 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-046**, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et de ses partenaires, du 21 juillet au 19 août 2011, dans le cadre de la promotion culturelle « *Semaine italienne de Montréal 2011* », et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-047**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion commerciale « *Adofest* », qui aura lieu les 18 et 19 août 2011, entre 9 h et 22 h, le 20 août 2011, entre 9 h et 19 h et le 21 août 2011, entre 9 h et 17 h, permis dans le parc Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-048**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *Adofest* », qui se tiendra les 18 et 19 août 2011, entre 7 h et 22 h, le 20 août 2011, entre 7 h et 19 h et le 21 août 2011, entre 7 h et 17 h, dans le parc Hector-Prud'homme et sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-049**, permettant la fermeture de voies publiques suivantes : la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon; la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, dans le cadre de la promotion commerciale « *Adofest* », qui se tiendra les 18 et 19 août 2011, entre 7 h et 22 h, le 20 août 2011, entre 7 h et 20 h et le 21 août 2011, entre 7 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-050**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à la promotion commerciale « *Vente trottoir* », qui aura lieu les 24, 25 et 26 août 2011, entre 12 h et 21 h et les 27 et 28 août 2011, entre 12 h et 17 h, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-051**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de la promotion commerciale « *Vente trottoir* », qui aura lieu les 24, 25 et 26 août 2011, entre 7 h et 21 h, et les 27 et 28 août 2011, entre 7 h et 18 h, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-052**, permettant la fermeture de la rue Masson, entre les 1^e et 12^e Avenues, dans le cadre de la promotion commerciale « *Vente trottoir* », qui aura lieu les 25 et 26 août 2011, de 7 h à 22 h et les 27 et 28 août 2011, de 7 h à 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 24 mai 2011

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement